



PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche Émeraude, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mars 2025

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 55

ETAIENT PRESENTS : 35 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

REPRESENTE : 1 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT.

POUVOIRS : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

EXCUSES : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Dominique EDON.

M. REVEAU ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2025-15 à 2025-40 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

1. FINANCES

1. BUDGET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Rapport présenté par M. Didier REVEAU et M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

M. Reveau introduit le débat d'orientation budgétaire et présente les principaux résultats financiers 2024 et les perspectives 2025 :

- Résultats 2024 :

Le budget général a enregistré des excédents significatifs, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec respectivement 7,6 millions d'euros et 1,6 million d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées, tandis que les recettes ont montré une dynamique positive, atteignant 10,2 millions d'euros, le montant le plus élevé de la période 2020-2024.

L'épargne brute et nette a augmenté, reflétant une gestion financière prudente et une capacité d'autofinancement solide.

La capacité de désendettement est élevée, avec une dette par habitant légèrement inférieure à la médiane nationale. Le remboursement prévisionnel de la dette jusqu'en 2028 est détaillé, montrant une gestion proactive des emprunts.

Les investissements ont été importants, notamment avec la construction du centre aquatique, représentant 10,5 millions d'euros en 2024. D'autres investissements notables incluent les fonds de concours et les dépenses en faveur de l'économie et de l'urbanisme.

- Perspectives 2025 :

Les priorités pour 2025 incluent le développement économique, les services à la population, l'aménagement de l'espace et la politique de l'habitat, l'environnement et l'énergie, et la solidarité financière avec les communes membres.

Les dépenses de fonctionnement augmenteront légèrement, tandis que les recettes continueront de progresser grâce à la revalorisation des bases fiscales.

Les taux de fiscalité du budget général ne seront pas augmentés, mais la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera ajustée en fonction des bases fiscales.

L'ouverture du centre aquatique est prévue avec une redevance de 593 K€ pour Récréa.

Divers autres projets d'aménagement sont envisagés, dont le site de La Laverie et la gare de La Ferté-Bernard.

M. Reveau souligne la solidité de la structure budgétaire de la collectivité et son engagement envers des projets structurants pour le développement du territoire.

M. Niel présente plus en détail le rapport et indique que les chiffres ont été communiqués en commission Finances la semaine précédente. Il précise que la prochaine réunion est prévue le 27 mars.

Il confirme notamment que la situation financière pour l'année 2024 est positive, avec un résultat consolidé de 7,612 millions d'euros. Cette performance s'explique par une augmentation des recettes, notamment grâce à la revalorisation des bases fiscales, ainsi qu'à l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la taxe GEMAPI.

Bien que les dépenses aient également augmenté, elles l'ont fait de manière moins significative que les recettes. M. Niel met en avant la capacité d'autofinancement importante de la collectivité, soutenue par une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Il appelle toutefois à la vigilance concernant les prochains exercices, en particulier du fait de l'intégration du fonctionnement du centre aquatique et l'augmentation des charges liées aux emprunts.

M. Niel estime que la situation financière actuelle permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

- Budget urbanisme : la commission propose d'ajuster les montants des cotisations pour équilibrer le budget 2025.
- Budget ordures ménagères : il n'y aura plus de contribution du budget principal à compter de 2025, et une diminution de la participation au SYVALORM est prévue. La TEOM sera ajustée en fonction des bases fiscales.

- Evolution des dépenses de fonctionnement : une augmentation des charges d'intérêt d'emprunt est attendue. Certaines dépenses seront ponctuelles, comme celles liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), tandis que d'autres s'étaleront sur plusieurs exercices, notamment celles liées à l'habitat.
- Evolution des recettes de fonctionnement : une revalorisation des bases fiscales de 1,7 % est anticipée. Des aides supplémentaires sont prévues pour l'habitat et la coordination de la CTG.

Prise d'acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

2. Adoption du compte financier unique 2024 du budget général

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant ainsi la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

RAPPELLE que :

- l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.
- la Communauté de communes a décidé de mettre en œuvre le CFU à partir de l'exercice 2024.

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal tel que résumé ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	11 256 248,03	12 810 913,29
Recettes	12 872 585,18	6 597 443,35
Résultat exercice 2024	1 616 337,15	-6 213 469,94
Résultat reporté	5 830 358,49	2 935 751,50
Résultat cumulé au 31/12/2024	7 446 695,64	-3 277 718,44
RAR - Dépenses		81 475,00
RAR - Recettes		4 942 736,00
Résultat cumulé après RAR		1 583 542,56

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

3. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe des Ordures Ménagères

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Ordures Ménagères comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 381 702,00
Recettes	3 384 563,00
Résultat exercice 2024	2 861,00
Résultat reporté	3 676,90
Résultat cumulé au 31/12/2024	6 537,90

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

4. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe SPANC comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	39 593,71
Recettes	40 285,17
Résultat exercice 2024	691,46
Résultat reporté	-7 415,19
Résultat cumulé au 31/12/2024	-6 723,73

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

5. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe Urbanisme

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Urbanisme comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	230 213,49	2 400,00
Recettes	237 647,27	3 017,00
Résultat exercice 2024	7 433,78	617,00
Résultat reporté	0,00	5 413,27
Résultat cumulé au 31/12/2024	7 433,78	6 030,27

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

6. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe RPE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe Relais Petite Enfance comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	147 259,05	234,40
Recettes	147 259,05	2 078,46
Résultat exercice 2024	0,00	1 844,06
Résultat reporté	6 304,79	1 898,27
Résultat cumulé au 31/12/2024	6 304,79	3 742,33

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

7. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA Sceaux sur Huisne comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	230 527,51	230 527,51
Recettes	230 820,82	189 184,28
Résultat exercice 2024	293,31	-41 343,23
Résultat reporté	2 090,68	-189 184,28
Résultat cumulé au 31/12/2024	2 383,99	-230 527,51

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

8. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Les Ajeux

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA Les Ajeux comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	85 408,88	21 985,53
Recettes	65 517,53	46 371,72
Résultat exercice 2024	-19 891,35	24 386,19
Résultat reporté	-13 503,42	-31 192,92
Résultat cumulé au 31/12/2024	-33 394,77	-6 806,73

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

9. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Le Coutier

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA Le Coutier comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 618 480,01	2 649 701,93
Recettes	2 613 912,00	2 318 452,63
Résultat exercice 2024	-4 568,01	-331 249,30
Résultat reporté	93 109,81	-296 291,51
Résultat cumulé au 31/12/2024	88 541,80	-627 540,81

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

10. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA L'Eguillon

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA L'Eguillon comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	985 635,16	985 635,16
Recettes	985 635,47	985 635,16
Résultat exercice 2024	0,31	0,00
Résultat reporté	13 482,99	-985 635,16
Résultat cumulé au 31/12/2024	13 483,30	-985 635,16

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

11. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Le Gaillon

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA Le Gaillon comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	47 422,13	47 422,13
Recettes	47 422,13	45 802,13
Résultat exercice 2024	0,00	-1 620,00
Résultat reporté	0,00	-45 802,13
Résultat cumulé au 31/12/2024	0,00	-47 422,13

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des membres votants

12. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA La Monge

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA La Monge comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 019 273,13	1 019 273,13
Recettes	1 019 273,13	1 019 273,13
Résultat exercice 2024	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	-1 019 273,13
Résultat cumulé au 31/12/2024	0,00	-1 019 273,13

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

13. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Rue du Puits à La Chapelle du Bois

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA rue du Puits à La Chapelle du Bois comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	97 021,45	97 021,45
Recettes	97 021,45	97 021,45
Résultat exercice 2024	0,00	0,00
Résultat reporté	15 483,38	-97 021,45
Résultat cumulé au 31/12/2024	15 483,38	-97 021,45

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

14. Adoption du compte financier unique 2024 du budget annexe ZA Route de Courgenard à Lamnay

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ZA route de Courgenard à Lamnay comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	32 645,33	32 645,33
Recettes	32 645,33	32 645,33
Résultat exercice 2024	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00	-32 645,33
Résultat cumulé au 31/12/2024	0,00	-32 645,33

M. Reveau quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

15. Affectation des résultats du compte financier unique 2024 du budget général

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte financier unique 2024 :

- En fonctionnement, un excédent cumulé de 7 446 695,64 €
- En investissement,
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de 3 277 718,44 €
- Intégration des Restes à Réaliser :
 - en dépenses 81 475,00 €
 - en recettes 4 942 736,00 €
- ✓ un excédent après intégration des RAR de 1 583 542,56 €.

DECIDE en conséquence de l'affectation des résultats du compte financier unique 2024 sur le budget primitif 2025 comme suit :

- Report de fonctionnement en recettes (compte R002) 7 446 695,64 €
- Report d'investissement en dépenses (compte D001) 3 277 718,44 €.

Adopté à l'unanimité

16. Affectation du résultat 2024 du budget annexe des Ordures Ménagères

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 6 537,90 € au regard du compte financier unique 2024.

DECIDE de reporter cette somme de 6 537,90 € au compte R002 - *Résultat de fonctionnement reporté en recettes* du budget annexe des Ordures Ménagères de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

17. Affectation du résultat du compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un déficit de fonctionnement de 6 723,73 € au regard du compte financier unique 2024.

DECIDE de reporter cette somme de 6 723,73 € au compte D002 - *Résultat de fonctionnement reporté en dépenses* du budget annexe SPANC de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

18. Affectation des résultats 2024 du budget annexe Urbanisme

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 7 433,78 € et un excédent d'investissement de 6 030,27 € au regard du compte financier unique 2024.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe urbanisme de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 - *Résultat de fonctionnement reporté en recettes* 7 433,78 €
- Au compte R001 - *Résultat d'investissement reporté en recettes* 6 030,27 €.

Adopté à l'unanimité

19. Affectation des résultats 2024 du budget annexe RPE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 6 304,79 €,
- un excédent d'investissement de 3 742,33 € avant RAR et de 3 544,33 € après RAR.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat cumulé au 31/12/2024	6 304,79	3 742,33
RAR - Dépenses		198,00
RAR - Recettes		0,00
Résultat cumulé après RAR		3 544,33

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe Relais Petite Enfance de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 - *Résultat de fonctionnement reporté en recettes* 6 304,79 €
- Au compte R001 - *Résultat d'investissement reporté en recettes* 3 742,33 €.

Adopté à l'unanimité

20. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 2 383,99 € et un déficit d'investissement de 230 527,51 €.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe de la ZA Sceaux sur Huisne de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*).....2 383,99 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 230 527,51 €.

Adopté à l'unanimité

21. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Les Ajeux

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un déficit de fonctionnement de 33 394,77 € et un déficit d'investissement de 6 806,73 €.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe de la ZA Les Ajeux de l'année 2025 comme suit :

- Au compte D002 - *Résultat de fonctionnement reporté en dépenses* 33 394,77 €
- Au compte D001 - *Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses* 6 806,73 €.

Adopté à l'unanimité

22. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Le Coutier

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 88 541,80 € et un déficit d'investissement de 627 540,81 €.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe de la ZA Le Coutier de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 88 541,80 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 627 540,81 €.

Adopté à l'unanimité

23. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA L'Eguillon

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 13 483,30 € et un déficit d'investissement de 985 635,16 €.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe de la ZA de l'Eguillon de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 (*Résultat de fonctionnement reporté en recettes*) 13 483,30 €
- Au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*) 985 635,16 €.

Adopté à l'unanimité

24. Affectation des résultats du compte administratif 2024 du budget annexe ZA Le Gaillon

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un résultat de fonctionnement nul et un déficit d'investissement de 47 422,13 €.

DECIDE de reporter cette somme de 47 422,13 € dans le budget annexe de la ZA Le Gaillon de l'année 2025 au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*).

Adopté à l'unanimité

25. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA La Monge

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un résultat de fonctionnement nul et un déficit d'investissement de 1 019 273,13 €.

DECIDE de reporter cette somme de 1 019 273,13 € dans le budget annexe de la ZA La Monge de l'année 2025 au compte D001 (*Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses*).

Adopté à l'unanimité

26. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Rue du Puits à La Chapelle du Bois

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un excédent de fonctionnement de 15 483,38 € et un déficit d'investissement de 97 021,45 €.

DECIDE de reporter ces sommes dans le budget annexe de la ZA Rue du Puits de l'année de l'année 2025 comme suit :

- Au compte R002 (Résultat de fonctionnement reporté en recettes) 15 483,38 €
- Au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses) 97 021,45 €.

Adopté à l'unanimité

27. Affectation des résultats 2024 ZA Route de Courgenard à Lamnay

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE un résultat de fonctionnement nul et un déficit d'investissement de 32 645,33 €.

DECIDE de reporter cette somme de 32 645,33 € dans le budget annexe de la ZA route de Courgenard de l'année 2025 au compte D001 (Solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses).

Adopté à l'unanimité

28. BUDGET : Mise à jour des durées d'amortissement

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

EST INFORME de la nécessité de définir une nouvelle durée d'amortissement de 5 ans pour le compte – 204 412 Subventions d'équipement en nature des organismes publics – Bâtiments et installations.
ANNULE ET REMPLACE la délibération antérieure fixant les durées d'amortissement (délibération du 13 décembre 2024).

APPROUVE les durées d'amortissement comme indiquées dans le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

29. BUDGET : Participations aux syndicats 2025

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE que la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures que ce soit par ses compétences statutaires ou par ses choix.

EST INFORME d'une partie des participations au titre de 2025 :

	Montant 2025 (€)	Montant 2024 (€)	Imputation comptable	Domaine d'intervention
Syndicat Mixte des Gens du Voyage	46 398,40	46 502,40	Compte 6561 – Participations organismes de regroupement	Gens du voyage
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe	2 555,20	2 620	Compte 65568 - Autres contributions aux organismes de regroupement	GEMAPI
Syndicat des Bassins du Loir et de la Braye	22 549,80	33 628,16	Dont 16 450 € au compte 65568 et 6 099,80 € au compte 2041582- Subv d'équipement aux collectivités à statut particulier	
Mission locale	31 898,90	31 970,40	Compte 6558 - Autres contributions obligatoires	Action sociale
Centre culturel de La Laverie	150 000	146 000	Compte 657381 - Autres établissements publics locaux	Culture
Association des Maires	1 737,95	1 741,01	Compte 6281 – Concours divers	Administration générale

INSCRIT au budget 2025 les montants de ces participations.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout contrat ou tout document relatif à cette décision.

AUTORISE le Président ou son représentant à régler ces participations à ses différents partenaires.

Adopté à l'unanimité

30. BUDGET : Investissements anticipés 2025

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE le montant maximum de 376 327 € pour lequel le Conseil communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement selon le détail ci-après :

	Intitulés	Crédits ouverts 2024 (BP + DM) Hors AP/CP	Maximum d'ouverture autorisé pour 2025
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	131 079 €	32 770 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	245 128 €	61 282 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	352 100 €	88 025 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	777 000 €	194 250 €
	TOTAL	1 505 307 €	376 327 €

DECIDE d'actualiser la liste des investissements anticipés sur le budget général :

- Inscription de deux nouveaux investissements (ligne grisée),
- Suppression de crédits (ligne barrée),
- Modification du montant du crédit budgété (montant modifié en gras).

	chapitre D 20	chapitre D 204	chapitre D 21	chapitre D 23	compte
Frais de publication dans le cadre des marchés publics	2 500 €			5 000 €	2051 / 2313
Frais d'impression et publication pour PLUi et RLPi	6 000 €				202
Acquisition œuvre d'art Kar Le Gou			1 000 €		21621
Acquisition ordinateur portable (conseiller numérique)			500 €		
Acquisition licences Microsoft	1 000 €				2051
Acquisition téléphone portable	-	-	-	200 €	2185
Construction bâtiment blanc ZA Les Ajeux				60 000 €	2313
Travaux éclairage Led dans les ZA			70 500 €		2152
Déclaration projet CVE ZA Sceaux sur Huisne	12 000 €				2051
Travaux rue du Moulin à Tan (études diverses) – opération 5123				15 000 €	2313
TOTAL	0 00 €	0 €	72 000 €	80 000 €	

ARRETE la nouvelle liste des investissements anticipés pour le budget général conformément aux tableaux ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

2. ADMINISTRATION GENERALE

31. INSTITUTION : Communication de l'état des indemnités des élus pour 2024

Rapport présenté par M. Reveau

RAPPELLE que conformément à l'article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat (...) ou de toute société (...) ou filiale d'une de ces sociétés. », un état des indemnités de toutes natures des élus doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

PREND ACTE de l'état des indemnités de toute nature à raison des mandats communautaires (Communauté de communes, Syvalorm, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe) :

Prénom	Nom	Montant brut annuel
Alain	CRUCHET	5 864,88 €
Jean	DUMUR	5 864,88 €
Patricia	EDET	5 864,88 €
Dominique	EDON	5 864,88 €
Michèle	LEGESNE	5 864,88 €
Jannick	NIEL	5 864,88 €
Michel	ODEAU	28 083,84 €
Eric	PAPILLON	5 864,88 €
Thierry	RENVOIZE	5 864,88 €
Didier	REVEAU	33 295,20 €

Prise d'acte

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

32. ECONOMIE : Promesse de vente à la société SERAC pour la cession d'un terrain sur la zone d'activité de l'Eguillon, à La Ferté Bernard

Rapport présenté par M. Reveau

EST INFOME que la Communauté de communes a été sollicitée par la société SERAC pour l'acquisition de parcelles dans la zone d'activité de l'Eguillon à La Ferté-Bernard. Afin d'accompagner sa croissance, l'entreprise envisage la construction d'un bâtiment d'atelier et de bureaux d'une surface d'environ 15 000 m². Le projet inclut également l'aménagement des parkings et voies de circulation des véhicules légers et lourds nécessaires.

PREND ACTE que la surface visée pour la réalisation du projet est un terrain à bâtir d'environ 75 000 m², répartie sur les parcelles cadastrées AW8P, AW9, AW10, AW11, AW12, AW24, AW25P. La surface définitive sera confirmée après bornage effectué par un géomètre avant la signature de la promesse de vente. Le pôle d'évaluation domaniale a émis un avis n° DS 21038333 le 31 décembre 2024.

Le terrain est proposé à un prix de 25 € HT/m², soit 1 875 000 € HT. Le prix définitif sera précisé sur la base du bornage final qui sera établi par le géomètre expert. Les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur. Le projet prévoit en outre le rachat par l'entreprise des voiries existantes, pour un montant de 120 000 €.

DECIDE de conclure une promesse de vente notariée qui prévoira les conditions suivantes :

- Les conditions suspensives usuelles (purge des droits de préemption d'éventuelles inscriptions hypothécaires ou privilèges ...),
- L'origine de propriété régulière et incommutable et absence de servitudes susceptibles de remettre en cause les projets de construction de l'entreprise et/ou son exploitation après achèvement,
- La vente d'un terrain borné, nu, libre de toute occupation ou location, débarrassé de tous meubles ou objets quelconques.

La promesse signée contiendra un engagement de l'acquéreur d'achèvement des travaux de construction dans un délai maximum de 24 mois (hors cas de force majeure), à compter de la signature de l'acte de vente.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer une promesse synallagmatique de vente avec la société SERAC ou avec toute autre filiale ou société s'y substituant, sur les parcelles et selon les conditions et modalités précitées.

PREND ACTE que cette cession sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

MANDATE l'étude de Maître LEVÊQUE à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout avenant éventuel de prolongation de délai si cela est rendu nécessaire par le déroulé du processus de vente.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Echanges :

- M. Reveau précise qu'il s'agit d'un des leaders dans la conception et la fabrication de machines d'emboutissage liquide (alimentaire, médical...), une entreprise importante pour le territoire et qui compte aussi des sous-traitants sur le territoire.
Il estime important d'appuyer les acteurs économiques qui ont fait confiance au territoire il y a quelques années et ont des projets de développement.

Adopté à l'unanimité

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

33. URBANISME : Approbation de la modification de droit commun du PLUi

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

DECIDE d'approuver la modification de droit commun n°1 du PLUi du Perche Emeraude.

PREND ACTE que les nouvelles dispositions seront exécutoires un mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, en l'absence de suspension ordonnée par le Préfet.

EST INFORME que la Préfecture a émis des préoccupations sur le respect de la trajectoire ZAN, en raison des 110 hectares constructibles du PLUi alors que le plafond est de 87 hectares pour la décennie 2021-2030.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

MM. de Calonne, Bourneuf et Ciron sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Echanges :

- M. Couallier fait part d'une erreur sur le document, un bâtiment sur sa commune qui ne figure plus au cadastre mais est toujours représenté sur le PLUi.

Adopté à l'unanimité des membres votants

34. URBANISME : Tarification 2025 du service

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

RAPPELLE que le Conseil communautaire a établi :

- un tarif de 4,75 € par habitant pour l'exercice 2024, applicable aux communes extérieures au territoire communautaire,
- et de 4,55 € pour les communes membres.

EST INFORME que le budget Urbanisme 2025 va de nouveau être affecté par les mesures gouvernementales concernant la masse salariale, les dépenses de personnel représentant 87 % des dépenses totales.

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

- 4,75 € par habitant pour les communes du territoire,
- 5 € pour les communes extérieures.

Adopté à l'unanimité

5. SOLIDARITE, JEUNESSE ET SPORT

35. CENTRE AQUATIQUE : Signature de l'acte modificatif n°3 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique

Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports

RAPPELLE que la Communauté de communes a conclu le 25 février 2020 un marché public de maîtrise d'œuvre, avec le groupement d'entreprises conduit par le cabinet BVL Architecture, pour la construction du centre aquatique.

PREND ACTE que le marché inclut une mission complémentaire « communication / animation 3D », pour un montant de 12 000 € HT.

EST INFORME que cette mission complémentaire n'a pas été mise en œuvre.

DECIDE de supprimer du marché la mission « communication / animation 3D » pour un montant de 12 000 € HT ce qui porte le montant du marché à 1 536 036,11 € HT.

APPROUVE le projet d'acte modificatif n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte modificatif n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique.

CHARGE le Président, ou son représentant, de prendre toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

6. ENVIRONNEMENT

36. GEMAPI : Attribution d'une subvention de fonctionnement au GIDON de la Môme et de l'Huisne Sarthoise

Rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

RAPPELLE que la Communauté de communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 au titre de ses compétences obligatoires, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

EST INFORME que la Communauté de communes cotise en lieu et place des communes auprès des organismes qui relèvent de la GEMAPI.

PREND ACTE que le GIDON de la Môme et de l'Huisne Sarthoise regroupant les communes de Avezé, Cherré-Au, Préval et Souvigné sur Môme :

- a sollicité la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 à hauteur de 50 € par commune ;
- alerte le Conseil communautaire sur le maintien des frais de fonctionnement tandis que la fusion des communes de Cherré et Cherreau a logiquement réduit de 50 € la subvention annuelle ;
- sollicite le Perche Emeraude pour le maintien de la cotisation annuelle pour un montant de 250 €.

DECIDE de verser une subvention à hauteur de 250 € au titre de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

37. ZAER : Avis sur le document cadre relatif au photovoltaïsme en zones agricoles et naturelles

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZE et Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

OBSERVE que des erreurs ont été commises dans celui-ci, qu'il y a lieu notamment de retirer les sites identifiés qui sont localisés en zone U au niveau de l'urbanisme, et non en zone A ni en N.

INVITE les communes à vérifier ce document et émettre un avis sur celui-ci.

PREND ACTE que les sites sont exclusifs, il n'y aura donc pas de champs photovoltaïques en zone A ou N en dehors de ces espaces.

EST INFORME que les ombrières et les projets agrivoltaïques relèvent d'autres règles.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Echanges :

- M. D. Torché demande si des terrains situés en zone A de plus d'1 ha ne figurent pas sur la carte, peut-il les y remettre ?
- M. Renvoizé confirme.
- M. Odeau indique qu'il y a des coquilles ou des zones non réelles. Des zones sur son territoire sont situées en zonage U ; d'autres, propriétés de Cofiroute, ne sont pas cultivées aujourd'hui. Des zones sont tronquées ou faiblement identifiées.
- M. Renvoizé invite les communes à regarder la carte et à émettre un avis.
- M. Bourneuf demande quels sont les délais ?
- M. Renvoizé répond que l'avis doit être transmis pour le 4 avril.
- Mme Legesne indique qu'elle n'a pas réussi à se connecter.
- M. Bois demande si les projets sont possibles en zone humide ?
- M. Renvoizé indique que cela sera étudié dans l'élaboration de chaque projet, par la suite.

- M. Reveau demande ce qu'il faut mentionner dans la délibération de la CC ? Il propose d'indiquer que des zones U sont répertoriées et ne doivent pas y figurer.
- M. Descombes demande si cela ne concerne que les zones A ?
- M. Renvoizé répond qu'il s'agit des zones A et N.

Adopté à l'unanimité

7. MUTUALISATION

38. GENS DU VOYAGE : Rapport d'activités 2024

Rapport présenté par M. Alain CRUCHET, Vice-président en charge de la Mutualisation

EST INFORME que le SMGV (Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage) a transmis à la Communauté de communes du Perche Emeraude son rapport d'activité 2024.

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 produit par le SMGV.

Prise d'acte de ce rapport

8. QUESTIONS DIVERSES

▪ Optimisation fiscale :

M. Barbier propose de réfléchir à une mutualisation d'optimisation fiscale, à l'aide d'un logiciel proposé par une entreprise (coût estimé à 2 000 €/an, engagement sur 4 ans). La commune de Cherré-Au a fait appel à ce prestataire.

M. Niel précise qu'il s'agit de commerciaux et qu'il faut étudier ce que cela peut rapporter à la commune. Des éléments fiscaux n'ont en effet pas fait l'objet de déclaration.

Le prestataire a accès aux bases et peut proposer des optimisations.

▪ Bâtiment économique

M. Auger indique que 2 jeunes cherchent un bâtiment pour une activité de traiteur (150-180m²).

▪ Centre aquatique

Mme Edet informe des portes ouvertes du centre aquatique qui auront lieu le week-end du 5 et 6 avril, de 10h à 18h.

▪ Schéma départemental des services aux familles :

Mme Edet indique que les communes ont été sollicitées par l'AMF. Elle propose qu'une réponse globale, pour l'ensemble des communes, soit apportée par la Communauté de Communes qui dispose de toutes les données. Les informations seront transmises pour vérification aux communes qui devront transmettre leurs remarques pour le 17 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le 10 avril 2025

Le Secrétaire



M. Dominique EDON

Le Président



M. Didier REVEAU